



Mise sous curatelle ou tutelle ?

Par **uneangepasse**, le **05/05/2011 à 16:21**

Bonjour,
Je vous explique mon souci. Mon père est veuf depuis 11 ans. Il est vrai que c'est ma mère qui gérait les comptes. Il ne s'en est jamais occupé. Mais bon en 11 ans, nous pensions (avec mes 2 soeurs) qu'il avait compris et qu'il devait faire attention.
Il y a 5 ans de ça, à peu près, il s'est mis dans la m... financièrement. Il n'arrêtait pas de jouer au casino, au tiercé, d'aller en boîte, de fumer comme un pompier... (bref, il approche de 60 ans et il se prend pour un jeune de 20 ans, un truc de fou !) Bref il a acheté à crédit une voiture beaucoup trop chère. Du coup, pour solder tous ces crédits, on a du vendre la maison (il était propriétaire et n'avait plus le crédit à payer !!) On a du céder nos parts (la part de ma mère quoi !) pour qu'il puisse s'acheter un appartement et régler toutes ses dettes. On pensait en être sorties !
Et là il recommence. Il vient de nous demander de lui filer près de 800 € parce qu'il est à découvert et que la banque lui demande de combler ce manque.
Or, mes sœurs n'ont pas les moyens. Et moi je me marie au mois de septembre et le peu de sous que j'ai de côté c'est pour payer le mariage !
Je vais risquer de pas me marier parce que mon père sort tous les week-ends, claque au bas mot 100 Euros par we, pour sortir sa copine (qui lâche pas une tune et se fait entretenir par mon père ! elle a trouvé un pigeon, elle est forte !!), et puis l'essence, et puis des vacances à la montagne (qu'il a payé tout seul) et des vacances en Italie, et le tiercé... et un crédit voiture (au lieu de prendre une voiture pas trop chère, il en prend une à près de 13000 €) et un autre crédit (mais il n'a pas voulu nous dire ce que c'est)... bref ! on en peut plus.
On lui a dit qu'on ne pouvait pas l'aider. Et bien il s'en tape, il dit qu'on est obligées de payer et que sinon il fera plein de crédit. ET on sera dans la mouise après !!!
Je pense que déjà il pourrait faire une hypothèque sur l'appartement. Mais non !!
Avec mes sœurs on s'inquiète parce qu'il ne veut rien entendre, continue de dépenser tout son argent alors qu'il est à la retraite, comme s'il avait encore son salaire.
Que peut-on faire ?? Et surtout que risque-t-on ?
De se retrouver avec des centaines de milliers d'euros de dette, peut être !! :)
Merci de votre aide :)
Cordialement
Edwige

Par **mimi493**, le **05/05/2011** à **21:09**

[citation]Et bien il s'en tape, il dit qu'on est obligées de payer [/citation] non. Ne payez rien et vous n'êtes pas responsable de ses dettes.rnrnMais pourquoi lui avoir fait donation de vos parts sur la maison, aussi :(

Par **uneangepasse**, le **06/05/2011** à **08:16**

Merci de ta réponse.rnrnBen à la base, on pensait vraiment pas en arriver là. C'est lui qui avait payé la maison, ma mère ne travaillant pas, on a trouvé ça normal de lui céder.rnC'est notre père. Mais là il part vraiment en cacahuète !!rn:(